

TUNIS, le 26 Juin 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« AMEN CAPITAL »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **24.697.186 DT** et une valeur liquidative égale à **1 062,244 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de

placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL III des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Skander MILADI

Partner

FMBZ KPMG TUNISIE



BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	21 238 530	20 044 401	1 194 129
a- Actions et valeurs assimilées		17 917 678	16 785 007	1 132 671
b- Obligations et valeurs assimilées		3 320 852	3 259 394	61 458
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 440 146	3 282 551	157 595
a- Placements monétaires		3 425 126	3 273 423	151 703
b- Disponibilités		15 021	9 127	5 894
Créances d'exploitations	AC3	48 819	47 812	1 007
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		24 727 495	23 374 764	1 352 731
PASSIFS		30 309	47 556	-17 247
Opérateurs créditeurs	PA1	17 850	17 850	0
Autres créditeurs divers	PA2	12 459	29 706	-17 247
ACTIF NET		24 697 186	23 327 208	1 369 978
Capital	CP1	26 068 529	24 362 841	1 705 688
Sommes distribuables		-1 371 343	-1 035 633	-335 710
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 035 633	-880 470	-155 163
b- Sommes distribuables de l'exercice		-335 711	-155 163	-180 548
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		24 727 495	23 374 764	1 352 731

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	80 515	76 891	3 624
a- Dividendes		19 057	18 177	880
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 458	58 714	2 744
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	200 401	372 547	-172 146
Total des revenus des placements		280 915	449 439	-168 524
Charges de gestion des placements	CH1	-602 857	-591 341	-11 516
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-321 942	-141 903	-180 039
Autres produits	PR3	0	0	0
Autres charges	CH2	-13 769	-13 260	-509
RESULTAT D'EXPLOITATION		-335 711	-155 163	-180 548
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-335 711	-155 163	-180 548
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 273 923	501 058	772 865
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		431 765	432	431 333
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 369 977	346 328	1 023 649

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 369 977</u>	<u>346 328</u>	<u>1 023 650</u>
a- Résultat d'exploitation	-335 711	-155 163	-180 548
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 273 923	501 058	772 864
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	431 765	432	431 333
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 369 977	346 328	1 023 650
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
a- Début de période	23 327 208	22 980 881	
b- Fin de période	24 697 186	23 327 208	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a- Début de période	23 250	23 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 062,244	1 003,321	58,924
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	5,873%	1,507%	4,366%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune.

Au 31.12.2022, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 21.238.530 DT et se détaille ainsi :

FCPR AMEN CAPITAL III

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
a- Actions et valeurs assimilées							
Actions non cotées							
RAINBOW	7 715	856 945	-	856 945	Valeur d'acquisition	3,47%	3,29%
ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	1 342 328	4 742 396	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	19,20%	18,19%
CHAHIA SA	17 000	1 700 000	419 645	2 119 645	Dernier Prix de transaction	8,58%	8,13%
RANDA	195 000	1 950 000	582 585	2 532 585	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	10,25%	9,72%
PEC MED	7 269	2 300 000	-	2 300 000	Valeur d'acquisition	9,31%	8,82%
SAIPH	44 338	3 400 016	-	3 400 016	Valeur d'acquisition	13,77%	13,04%
SEVN	1 653	200 013	-	200 013	Valeur d'acquisition	0,81%	0,77%
Titres des OPCVM	476 975	13 807 042	2 344 557	16 151 599		65,40%	61,96%
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR SICAV	1 751	183 846	5 946	189 793	Valeur liquidative	0,77%	0,73%
FIDELITY SICAV PLUS	400	51 275	1 731	53 006		0,21%	0,20%
AMEN ALIANCE	12 960	1 501 947	21 332	1 523 280		6,17%	5,84%
Sous-Total (1)	15 111	1 737 069	29 010	1 766 079		7,15%	6,77%
b- Obligations et valeurs assimilées							
OCA RAINBOW*	5 542	554 200	-	554 200	Coût amorti	2,24%	2,13%
OCA RANDA	145 000	1 450 000	216 652	1 666 652	Coût amorti	6,75%	6,39%
OCA PEC MED	11 000	1 100 000	-	1 100 000	Coût amorti	4,45%	4,22%
Sous-Total (2)	161 542	3 104 200	216 652	3 320 852		13,45%	12,74%
Total (1+2)		18 648 311	2 590 219	21 238 530		86,00%	81,47%

* Aucune rémunération n'a été constatée au titre des OCA Rainbow. Le résultat net de la société étant déficitaire.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

Mouvements de l'exercice 2022							
	Coût de revient au 31.12.2021	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées	Dividendes encaissés	Coût de revient au 31.12.2022
Actions non cotées	15 307 029	200 013	1 700 000	2 119 645	419 645	0	13 807 042
Actions SICAV	378 334	3 070 368	1 711 633	1 723 753	12 120	19 057	1 737 069
Obligations	3 104 200	0	0	0	0	0	3 104 200
TOTAL	18 789 563	3 270 381	3 411 633	3 843 398	431 765	19 057	18 648 311

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 3.440.146 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
a- Placements monétaires		
Comptes à terme		
Compte à terme	380 000	3 240 000
Intérêts courus sur compte à terme	3 016	33 423
Pension livrée		
Placement en pension livrée	3 000 608	0
Intérêts courus sur pension livrée	41 502	0
Sous-Total	3 425 126	3 273 423
b- Disponibilités		
Dépôts à vue	15 021	9 127
Total	3 440 146	3 282 551

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 48.819 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Amen Invest	85	21
Charges constatées d'avance	48 734	47 791
Total	48 819	47 812

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Dépositaire à payer	17 850	17 850
Total	17 850	17 850

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 12.459 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Honoraires CAC à payer	9 500	9 500
CMF à payer	2 953	3 275
Impôts et taxes à payer	6	16 931
Total	12 459	29 706

PR1 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 80.515 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes sur actions	19 057	18 177
Intérêts sur OCA	61 458	58 714
Total	80.515	76 891

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 200.401 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur compte à terme	90 809	269 135
Intérêts sur certificats de dépôt	68 090	93 256
Intérêts sur bons de caisse	0	10 157
Intérêts sur pension livrée	41 502	0
Total	200 401	372 547

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 602.857 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	585 007	573 490
Rémunération du dépositaire	17 851	17 851
Total	602 857	591 341

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 13.769 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du CAC	10 850	9 420
Redevance du CMF	2 412	3 073
Services bancaires & assimilés	387	648
Autres impôts et taxes	120	120
Total	13 769	13 260

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2021	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2022	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2022	24 362 841	24 362 841
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	1 705 688	334 345
Plus ou moins-values réalisées	431 765	431 765
Variation de plus ou moins-values latentes	1 273 923	1 273 923
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 035 633
Sommes distribuables de l'exercice		-335 711
Montant Fin de période au 31.12.2022	26 068 529	24 697 186

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au **31.12.2022** se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2022
Engagements reçus : Cautions solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)	7 900 195 DT
Société RANDA	7 900 195 DT
Engagements donnés :	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	12,082	19,331	26,705	29,910	13,402
Charges de gestion des placements	-25,929	-25,434	-24,955	-24,967	-22,592
Revenu net des placements	-13,847	-6,103	1,751	4,943	-9,190
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,592	-0,570	-0,553	-0,554	-0,837
Résultat d'exploitation (1)	-14,439	-6,674	1,198	4,389	-10,027
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-14,439	-6,674	1,198	4,389	-10,027
Variation des plus (ou moins) values potentielles	54,792	21,551	25,507	0,136	-0,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	40,353	14,877	26,705	4,525	-10,162
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	25,914	8,204	27,903	8,914	-20,189
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	25,914	8,204	26,705	4,525	-10,162
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	25,914	8,204	26,705	4,525	-10,162
Valeur liquidative	1 062,244	1 003,320	988,424	961,674	957,149
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	-2,51%	-2,55%	-2,56%	-2,60%	-2,35%
Autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,40%	-0,67%	0,12%	0,46%	-1,04%
Actif net moyen	24 012 197	23 154 044	22 669 909	22 306 331	22 366 077

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2022, la charge ainsi comptabilisée est de 585.007 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée aux dépositaires fixées à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, la charge ainsi comptabilisée est de 17.851 D.